

Ankumah, Evelyn (Ghana)

[Original : anglais]

Déclaration de qualifications

Le Gouvernement de la République du Ghana a décidé de présenter la candidature d'Evelyn A. Ankumah au poste de Juge à la Cour pénale internationale, dans le cadre des élections prévues à l'occasion de la vingt-cinquième session de l'Assemblée des États Parties (AEP), qui se tiendra du 7 au 17 décembre 2026 au siège des Nations Unies à New York.

Alinéas a) et b) du paragraphe 3 de l'article 36 du Statut, conformément à l'alinéa a) du paragraphe 4 de l'article 36 du Statut

Evelyn A. Ankumah jouit d'une haute considération morale, d'une impartialité et d'une intégrité reconnues, et réunit les conditions requises pour être nommée aux plus hautes fonctions judiciaires au Ghana. Juriste éminente, défenseure des droits humains et fondatrice et Directrice exécutive d'Africa Legal Aid (AFLA), elle dispose d'une vaste expérience juridique en Afrique, en Europe et en Amérique du Nord. Elle a joué un rôle clé dans la promotion de la justice pénale internationale, notamment en développant des approches sensibles au genre et centrées sur les victimes. Elle a dirigé des initiatives portant sur les droits des personnes marginalisées, la responsabilité et l'accès à la justice. En février 2025, elle a été nommée Conseillère spéciale auprès du Bureau du Procureur de la Cour pénale internationale.

Paragraphe 5 de l'article 36 du Statut – Présentation du candidat au titre de la liste A ou de la liste B

Evelyn A. Ankumah a été présentée au titre de la liste B, laquelle requiert une « compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international, tels que le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme, ainsi qu'une vaste expérience professionnelle juridique pertinente pour les fonctions judiciaires de la Cour ». Spécialiste du droit international des droits de l'homme et du droit pénal international, Evelyn A. Ankumah compte plus de trente ans d'expérience en qualité de juriste, d'avocate et d'auteure de nombreuses publications pertinentes. Elle est l'initiatrice et la coordinatrice du Programme de formation et de mentorat en matière de genre destiné aux juges des cours et tribunaux internationaux, visant à renforcer les capacités judiciaires pour rendre des décisions sensibles au genre. Son plaidoyer en faveur des droits des victimes et des avocats de la défense a constitué un facteur déterminant dans la création de l'Association du Barreau de la Cour pénale internationale (ICCBA). Les engagements d'Evelyn A. Ankumah auprès des différentes parties prenantes de la justice internationale, notamment les victimes, les avocats de la défense, les procureurs et les juges, attestent de l'étendue de ses connaissances, de son impartialité et de son sens de l'équité, qualités requises pour exercer les fonctions de juge à la CPI.

Article 36, paragraphe 8, alinéa a), sous-alinéas i), ii), iii), et paragraphe 8, alinéa b) du Statut – Principaux systèmes juridiques, représentation géographique équitable, représentation équitable des juges femmes et hommes, expertise juridique sur des questions spécifiques, y compris, sans s'y limiter, la violence à l'égard des femmes et des enfants

La formation juridique initiale d'Evelyn A. Ankumah relève du système juridique anglo-saxon ("Common Law"). Grâce à une formation en droit comparé et à une expérience acquise dans le système de droit civil, elle maîtrise également ce dernier et apprécie les valeurs propres aux deux systèmes.

Ressortissante du Ghana, fondatrice et Directrice exécutive d'Africa Legal Aid (AFLA), Evelyn A. Ankumah a été présentée au titre du Groupe des États d'Afrique.

Evelyn A. Ankumah est de sexe féminin.

Evelyn A. Ankumah possède une expertise spécifique en matière de violence à l'égard des femmes, des enfants, ainsi que des groupes marginalisés et vulnérables. Son approche centrée sur les victimes et sensible au genre s'attaque de manière significative aux causes profondes de la violence.

Par l'intermédiaire d'AFLA, Evelyn A. Ankumah s'est également penchée sur d'autres questions de justice spécifiques, insuffisamment traitées et d'actualité, notamment l'utilisation de l'intelligence artificielle devant les juridictions pénales internationales ainsi que l'examen des amendements relatifs au crime d'agression.

En 2009, Evelyn A. Ankumah a partagé des perspectives africaines lors de la première réunion publique de l'Initiative sur les crimes contre l'humanité. Cette réunion d'experts visait à étudier la nécessité d'une convention globale sur les crimes contre l'humanité et à entamer la rédaction d'un traité type. Le 4 décembre 2024, l'Assemblée générale des Nations Unies a pris la décision historique de convoquer une conférence de négociation en vue d'élaborer et d'adopter une nouvelle Convention sur la prévention et la répression des crimes contre l'humanité (Convention CAH), dont les travaux débiteront en janvier 2026 et s'achèveront en 2029. Evelyn Ankumah siège actuellement au comité de pilotage de la Coordination du Traité sur les crimes contre l'humanité.

Engagement de disponibilité pour un service à plein temps

Evelyn A. Ankumah s'engage à être disponible pour un service à plein temps lorsque la charge de travail de la Cour l'exigera.
